

Commune de Lutry

Rapport

de la Commission des finances du Conseil Communal de Lutry

sur le préavis municipal 1259/2019

concernant les comptes de l'exercice 2018

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est tout d'abord réunie le jeudi 16 mai 2019 afin d'examiner les comptes 2018 et de préparer les questions qui allaient être posées lors de la séance plénière. Cette nouvelle manière de procéder, soit de donner à l'avance et par écrit les questions qui peuvent être redirigées à chacun des dicastères, avait déjà été mise en place l'an dernier avec satisfaction et a permis d'obtenir des réponses plus précises.

La séance plénière s'est tenue le mardi 28 mai 2019 au Château de Lutry en présence de Monsieur Jacques-André Conne, Syndic et de Monsieur Yvan Leiser, Boursier.

La commission était composée de :

Mesdames Magali Burdet et Rose-Marie Notz ainsi que de Messieurs Denis Aguet, Michel Bornet, Charles Chappuis, Sylvain Krayenbühl, Ludovic Paschoud, Rémy Sulzer, Patrick Sutter, Claude Weber et du soussigné.

Conformément au règlement cantonal sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979 ainsi que du règlement du Conseil communal, la Commission des finances a analysé les comptes 2018 de la Bourse communale et de Services Industriels présentés par la Municipalité et vous fait part de ses observations.

Commentaires généraux

Le bénéfice des comptes 2018 de la Commune de Lutry de Fr. 263'175, aussi faible soit-il, est une excellente surprise si on le compare au budget qui prévoyait un déficit de 1.6 million.

Cet excellent résultat peut être expliqué en grande partie par les raisons suivantes:
Tout d'abord au niveau des revenus, les recettes fiscales conjoncturelles en général ont été

en nette progression, plus particulièrement les droits de mutation de Fr. 3'011'601 (budget Fr. 1'700'000) et l'impôt sur les gains immobiliers de Fr. 2'053'751 (budget Fr. 1'800'000). Cela a largement compensé une diminution des recettes fiscales des personnes physiques par rapport aux comptes de l'année précédente (Fr. 41'054'339 en 2018, Fr. 41'748'785 en 2017).

Puis les recettes fiscales sur le bénéfice et le capital des entreprises qui se sont montées à Fr. 2'835'356 alors qu'elles étaient budgétisées à Fr. 1'560'000.

Enfin la facturation de taxes de raccordement définitives au réseau d'égouts a permis de ramener un montant de plus de 1.2 million, supérieur de Fr. 800'000 aux prévisions budgétaires.

Ensuite les charges de fonctionnement ont été globalement identiques par rapport aux charges budgétisées sans prendre en compte les crédits supplémentaires. Par contre, prises de manière distinctes, ces charges présentent des variations importantes.

Les charges péréquatives supplémentaires liées au financement du fonds de péréquation et de la facture sociale ont été supérieures de Fr. 1'672'000 au budget (Fr. 35'253'000).

Les aides et subventions communales pour la petite enfance ont été supérieures au budget de Fr. 295'000 (comptes Fr. 1'612'444).

Des économies par rapport au budget ont par contre été réalisées sur les charges d'entretien des routes et bâtiments, les honoraires, mandats divers et prestations de service ainsi que sur les charges globales de personnel (-Fr. 1'469'000 par rapport au budget).

Le résultat financier, qui est déterminé par la différence entre les recettes totales (Fr. 72'558'986.66) et les dépenses totales (Fr. 71'795'845.88), nous donne une bénéfice financier ou un excédent de liquidités de Fr. 763'140.78. L'excédent de liquidités 2018 a augmenté la fortune de la Bourse communale de Fr. 20'631'882 au 31.12.2017 à Fr. 21'395'023 au 31.12.2018. La fortune par habitant est de Fr. 2'080 (10'285 habitants).

Les dépenses d'investissement pour l'exercice 2018 ont été de plus de 2.5 millions, ce qui est relativement peu comparé aux années précédentes. Les fonds de réserves libres au 31 décembre 2018 se montent à Fr. 26'341'980.

L'autofinancement, qui est certainement l'indicateur le plus important quant à la bonne santé financière de notre commune, est de plus de 3.3 millions ce qui fait un taux de 4.58% alors que ce taux était budgétisé à -0.86.

Services Industriels

Au niveau de l'administration, les coûts nets 2018 s'élèvent à Fr. 2'690'296 alors qu'ils avaient été budgétisés à Fr. 3'162'000.-, soit près de 15% d'économie budgétaire. Cet écart est notamment expliqué par les frais de personnel et d'informatique très inférieurs aux prévisions budgétaires.

Pour le Service des eaux, la capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 1'262'058 et les investissements à Fr. 447'913. En tenant compte de l'allocation de Fr. 800'000 au fonds de réserve, la dette réelle du service des eaux passe de Fr. 882'128 en 2017 à 10'764 en 2018.

Pour le Service de l'électricité, la capacité d'autofinancement s'élève à Fr. 1'632'747 et les investissements à Fr. 468'205, donnant un bénéfice financier de Fr. 1'164'541, ce qui augmente la fortune réelle à Fr. 14'716'267.

Les Services Industriels disposent d'un fonds de réserve total s'élevant à Fr. 16'123'031.

Société d'exploitation du Rivage SA

Le soussigné a été invité le 10 mai dernier à l'assemblée générale de la Société d'exploitation du Rivage SA en tant qu'observateur. Après une année 2017 assez compliquée en terme de résultat (perte de Fr. 50'737), l'année 2018 a été meilleure autant en terme de chiffre d'affaire (+3.5% à Fr. 3'080'960) que de résultat de l'exercice (bénéfice de Fr. 1'695).

Fiduciaire

Le soussigné était également invité le 22 mai dernier pour la séance finale sur l'audit des comptes communaux 2018 avec notre Syndic Jacques-André Conne et notre boursier Yvan Leiser. La fiduciaire Fidexaudit représentée par M. Dupraz et M. Jacaccia était en charge du mandat de contrôle des comptes 2018 de la Bourse communale ainsi que des Services Industriels. Toutes les vérifications se sont soldées par une appréciation positive et aucun élément de non-conformité n'est à relever. Sur la base de ses conclusions, Fidexaudit émet un préavis favorable à l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Vœu de la commission lors du Budget 2019

La commission des finances avait émis un vœu lors du Budget 2019, soit de pouvoir transférer annuellement le bénéfice des Services Industriels en faveur de la Bourse communale, de pouvoir se prêter ou s'emprunter de l'argent ou alors de fusionner ces deux services.

Après avoir mandaté un expert dans ce domaine, la Municipalité nous fait les propositions suivantes :

Dans une 1^{ère} étape d'affecter la totalité du bénéfice du Service de l'électricité à la bourse communale afin de rattraper la rémunération des capitaux investis les années antérieures, tout d'abord en n'amortissant plus les investissements du Service de l'électricité jusqu'à atteindre un montant de réserves latentes de l'ordre de 6 millions, puis en amortissant ces mêmes investissements en les prélevant sur le fonds de réserve du service de l'électricité jusqu'à ce que ce dernier atteigne un plancher de 10 millions (aujourd'hui 14.5 millions). Selon l'expérience des années passées, la marge du Service de l'électricité qui serait affectée intégralement en faveur de la Commune serait de l'ordre de 1,4 million par an et ce

montant, représentant l'équivalent de 2 pts d'impôt, diminuerait le déficit éventuel de la Commune d'autant. La Municipalité aurait toutefois la possibilité, en cas de circonstances exceptionnelles, de réévaluer le montant transféré lors du bouclage des comptes. On estime la durée de cette 1^{ère} étape à une vingtaine d'années.

Dans une 2^{ème} étape, seule la part du bénéfice représentant la rémunération des fonds propres investis ne sera affectée à la Commune, soit un montant de l'ordre de Fr. 400'000 par an.

Ces propositions pourront déjà être mises en œuvre dès l'exercice 2019.

La Commission des finances remercie la Municipalité pour la réponse positive à son vœu qui amènera une nouvelle source de revenu non négligeable à la bourse communale tout en conservant l'autonomie financière des Services industriels.

Conclusions

Sur la base des différents éléments susmentionnés, des commentaires apportés et en considération :

-du préavis no 1259/2019 de la Municipalité sur les comptes communaux de l'exercice 2018

-ouï le rapport de la Commission des Finances

La Commission des finances vous propose à l'unanimité, d'approuver tels que présentés les comptes de l'exercice 2018 :

- 1) de la Bourse communale
- 2) des Services Industriels

Commission des Finances
Le Président

Etienne Blanc

